



CONDITIONS AVANTAGES FIDÉLITÉ AU 01/01/2025

1. BIG BONUS

Opération "Big Bonus": les achats payés avec votre carte Visa de Carrefour(1) Basic, Classic, Gold dans tous les magasins participants de Carrefour en Belgique (hyper, market, express) vous font bénéficier des points Big Bonus. Les modalités d'attribution des points sont les suivantes:

Si, en un mois, vous atteignez un minimum de 50€ d'achats chez Carrefour en un minimum de 2 transactions, vous obtenez 125 points.

Si, en un mois, vous atteignez un minimum de 100€ d'achats chez Carrefour en un minimum de 3 transactions, vous obtenez 250 points.

Si, en un mois, vous atteignez un minimum de 200€ d'achats chez Carrefour en un minimum de 4 transactions, vous obtenez 500 points.

Si, en un mois, vous atteignez un minimum de 400€ d'achats chez Carrefour en un minimum de 5 transactions, vous obtenez 1.000 points.

Pour le calcul du montant mensuel de vos achats, tous les achats que vous réalisez dans une des entités adhérentes de l'enseigne Carrefour en Belgique (hyper, market, express) et que vous payez avec votre carte Visa de Carrefour sont pris en compte, quel que soit leur montant. De même, pour calculer le nombre mensuel de transactions effectuées, toutes les transactions réalisées avec votre carte Visa de Carrefour dans l'enseigne Carrefour en Belgique (hyper, market, express) sont prises en compte, quel que soit leur montant. Chaque mois, un compteur mis en place se déclenche dès la première transaction. Ce compteur sera mis à zéro à chaque fin de mois et nous vous envoyons un coupon "Bonus" reprenant le total des points que vous avez cumulés sur le trimestre. Ce coupon vous sera envoyé au maximum deux semaines après la fin de chaque trimestre civil (mars, juin, septembre, décembre). Vous pouvez ajouter les points de ce coupon aux points existants sur votre compte Carrefour Bonus Card,

Chaque client est éligible au programme Big Bonus le mois suivant l'ouverture de sa carte Visa de Carrefour(1). Ces Points Bonus cumulés vous donnent droit à un avantage exclusif: "des chèques de réduction de 5€" à utiliser dans tous les magasins Carrefour (hyper, market, express) sur n'importe quel article du magasin (Hors vidanges, tabac, cigarettes, sacs poubelles communaux, cartes téléphoniques, cartes SIM & recharges prépayées et modes de paiement (type: Paysafecard), cartes électroniques, cartes cadeaux, frais de préparation et frais de livraison des courses en ligne et autres exceptions légales.). Consultez la liste des magasins non-participants sur carrefourfinance.be. Offre valable jusqu'au 31/12/2025.

Consultez la liste des magasins non-participants sur www.carrefourfinance.be.

2. VISA DAY (le jeudi)

Bon de 5 € déductible à la caisse, valable sur un prochain achat de minimum 5€ dans un hypermarché Carrefour payé avec la carte Visa de Carrefour(1). Ce bon est obtenu lors d'un Visa Day (jeudi) par tranche d'achat de 100€* payés avec la carte de Visa de Carrefour (1) dans un hypermarché Carrefour.

Bon de 2€ déductible à la caisse, valable sur un prochain achat de minimum 2€ dans un Carrefour market participant et payé avec la carte Visa de Carrefour(1). Ce bon est obtenu lors d'un Visa Day (jeudi) par tranche d'achat de 40€* payés avec la carte Visa de Carrefour(1) dans un market participant.

* Hors vidanges, tabac, cigarettes, sacs poubelles communaux, cartes téléphoniques, cartes SIM & recharges prépayées et modes de paiement (type: Paysafecard), cartes électroniques, cartes cadeaux, frais de préparation et frais de livraison des courses en ligne et autres exceptions légales

Market participants : liste consultable sur carrefourfinance.be



CONDITIONS AVANTAGES FIDÉLITÉ AU 01/01/2025

3. PROMOTIONS MENSUELLES

Les promos mensuelles sont valables dans tous les hypermarchés et aussi dans les market participants (liste consultable sur carrefourfinance.be)

(1) Les cartes VISA de Carrefour, permettant d'obtenir des avantages et utilisables au comptant et/ou à crédit, sont des ouvertures de crédit (taux débiteur variable) à durée indéterminée accordées sous réserve d'acceptation de votre contrat par Fimaser S.A. - prêteur et annonceur - Quatuor, Boulevard Baudouin 29/3B, 1000 Bruxelles - RPM Bruxelles - BCE BE0434.818.930 - fimaser.sav@fimaser.be - Tél. : 02/226.38.00 - inscrite à la FSMA en qualité d'agent d'assurance (agissant pour Cardif Assurance Vie S.A., CARDIF Assurances Risques Divers S.A., CNP Caution S.A. et CNP Assurances S.A.) - IBAN: BE45 3100 7423 4489 - BIC : BBRUBEBB. Carrefour Belgium s.a., intermédiaire de crédit – agent à titre accessoire, Da Vincilaan 3, 1930 Zaventem. La mensualité minimum est de 5,60% du capital restant dû et des intérêts débiteurs avec un minimum de 25 euros augmenté des frais de carte. Si le capital restant dû et les intérêts débiteurs sont inférieurs à 25 euros, c'est ce montant augmenté des frais de carte qui sera prélevé.

Les prélèvements du compte du client de ces seuls montants minimum se feront automatiquement le 1er du mois. Le client peut effectuer un paiement complémentaire à tout moment. S'il choisit « le paiement fin de mois sans intérêt », il devra payer la totalité du solde de la transaction pour le 6 du mois suivant cette transaction. S'il choisit le paiement « comptant », le montant sera prélevé directement de son compte bancaire. Aucun intérêt ne sera dû si le compte est assez provisionné. Frais de carte 2,40% par an, calculés mensuellement sur une base journalière sur le solde restant dû. Pour les seuls achats, les intérêts et frais sont décomptés à l'échéance du 1er relevé mensuel, le TAEG sur base d'autres utilisations de la carte est donc plus élevé.

Exemple représentatif : Ouverture de crédit à durée indéterminée de 2.500€, Taux Annuel Effectif Global : 16,00% dont 2,40% par an de frais de carte calculé mensuellement sur une base journalière sur le solde restant dû, taux débiteur variable : 12,53%.

ATTENTION, EMPRUNTER DE L'ARGENT COÛTE AUSSI DE L'ARGENT.